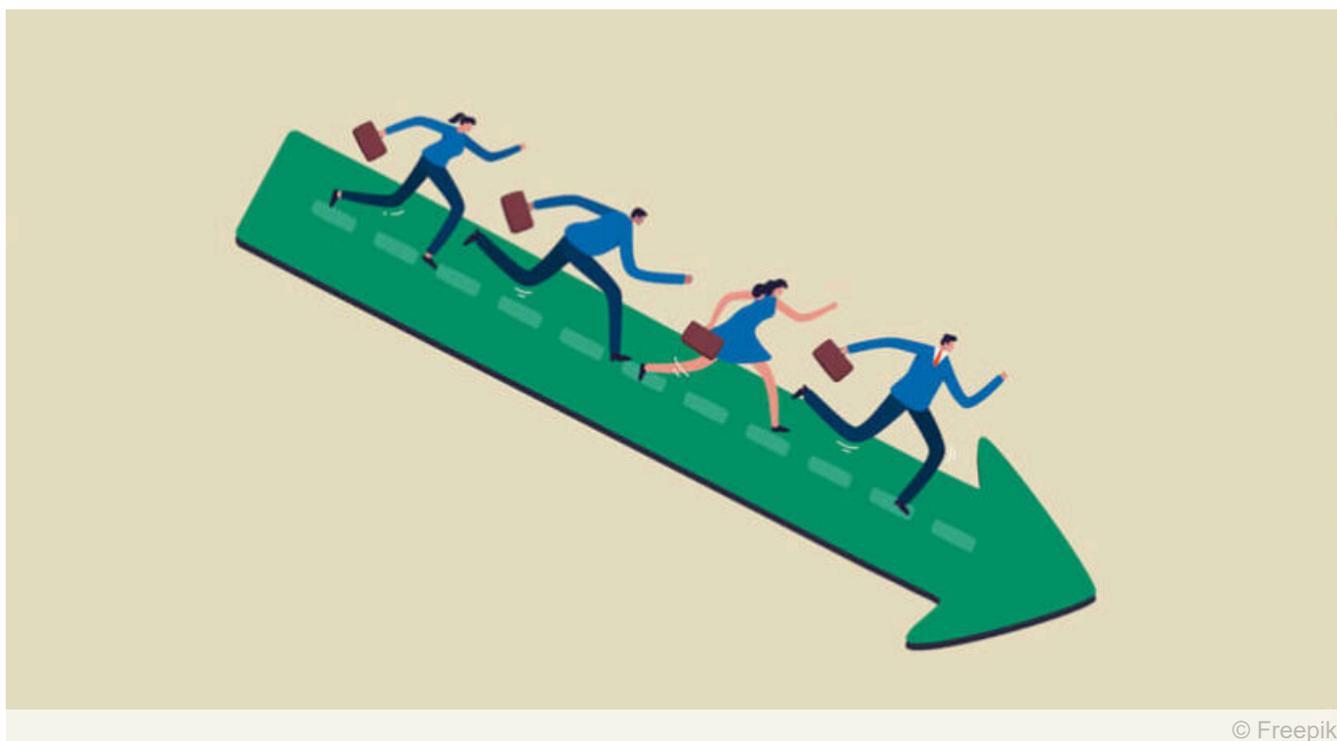


-0,5 % annuel

Réduire les effectifs de la fonction publique, nécessaire et possible

Une diminution de 30 000 par an sur cinq ans permettrait de réaliser 10 Mds€ d'économies tout en maintenant la quantité et la qualité des services rendus



© Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit la suppression de 2 200 postes dans les services de l'État et de ses opérateurs, mais la baisse des effectifs de la fonction publique devrait et pourrait être beaucoup plus importante.

Les marges de hausse des prélèvements obligatoires étant limitées, les économies sur les dépenses publiques nécessaires pour seulement stabiliser la dette publique à son niveau actuel sont considérables (de l'ordre de 100 MdsE). Or la masse salariale des administrations publiques représente 15 % de ces dépenses (hors cotisations des

employeurs) et il serait donc très difficile de réaliser de telles économies sans la réduire (en pourcentage du PIB).

Au cours des 15 dernières années, le salaire net moyen par tête à temps plein des fonctionnaires a moins augmenté que celui des salariés du secteur privé, et la fonction publique connaît d'importantes difficultés de recrutement. Comme il est donc peu opportun de réaliser des économies sur la rémunération des fonctionnaires, il faut réduire leur nombre.

“La productivité horaire devrait pouvoir augmenter de 0,5 % par an dans les services publics comme dans les services privés, ce qui permettrait d'y réduire les effectifs”

De 1997 à 2022, il a augmenté de 23 % dans l'ensemble des trois fonctions publiques hors emplois aidés (7 % pour la fonction publique d'État, 46 % pour la territoriale et 36 % pour l'hospitalière) alors que les emplois du secteur privé ont augmenté de 18 % et la population de 14 %. Des données provisoires suggèrent une croissance encore forte de fin 2022 à juin 2024. Divers indicateurs montrent par ailleurs que l'emploi public est plus important en France que dans les pays comparables, à l'exception des pays scandinaves. Il existe donc des marges de baisse des effectifs.

La productivité horaire devrait pouvoir augmenter de 0,5 % par an dans les services publics comme dans les services privés, ce qui permettrait d'y réduire les effectifs de 30 000 par an tout en maintenant la quantité et la qualité des services rendus. Certes de nouveaux besoins ne seront pas satisfaits, mais les impôts ne sont pas indéfiniment extensibles et il faut faire des choix, qui sont toujours difficiles.

Objectifs différenciés

Cet objectif de baisse de 0,5 % des effectifs devrait être différent pour chacune des trois fonctions publiques. Les effectifs de la fonction publique territoriale pourraient être réduits de 1,0 % par an (19 000 postes), mais l'État doit trouver les moyens d'y amener les collectivités locales, qui sont autonomes, en commençant par ne pas leur imposer de nouvelles charges sans les moyens nécessaires. Ceux de la fonction publique d'État pourraient diminuer de 0,5 % par an (11 000 postes). Les emplois hospitaliers pourraient être stabilisés à leur niveau actuel.

“Une hausse de la durée annuelle du travail des fonctionnaires et une plus grande mobilité, géographique et fonctionnelle, faciliteraient l'atteinte de cet objectif”

L'économie serait au total de 2,0 MdsE par an, soit 10,0 MdsE à un horizon de cinq ans (hors cotisations des employeurs). Elle peut sembler faible, mais les effectifs de la fonction publique n'ont jamais diminué sur une période de cinq ans.

Une hausse de la durée annuelle du travail des fonctionnaires, inférieure à celle des salariés du secteur privé, et une plus grande mobilité, géographique et fonctionnelle, faciliteraient l'atteinte de cet objectif.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 12/11/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).